AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1851
FR0014003PZ3-FS0607

22 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2021, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 16 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY[1] et détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société Barclays Capital Securities Ltd qu'elle contrôle, 2 217 634 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Ltd a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

[1] Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1er juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.
[2] Sur la base d'un capital composé de 38 566 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.